



PRÉFET DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Digne-les-Bains, le 2 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération nationale d'abandon d'armes à l'État Bilan dans les Alpes-de-Haute-Provence

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération d'abandon simplifiée d'armes à l'État. Elle s'est déroulée dans tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer du 25 novembre au 2 décembre 2022.

Cette opération proposait aux particuliers qui détiennent des armes de chasse et de munitions de manière irrégulière **deux types de services simplifiés** : soit **se dessaisir**, sans formalités administratives, des armes et des munitions, soit **les faire enregistrer et créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes (SIA)** dès lors qu'ils souhaitent les conserver.

Dans le département, deux sites de collecte, appelés "armodromes", ont été mis en place durant une semaine de 9h à 17h, à la gendarmerie de Digne-les-Bains et au commissariat de Manosque.

À l'issue de cette opération, dans les Alpes-de-Haute-Provence :

- **772 armes ont été collectées** (dans les deux armodromes dédiés) ;
- **17 187 munitions inférieures à 20 mm ont été collectées.**
- **169 comptes SIA ont été créés** (chasseurs et particuliers) ;
- **461 armes ont été enregistrées dans les comptes SIA** (chasseurs et particuliers) ;

Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, se félicite « *que cette opération nationale soit une réussite dans le département. Si l'opération d'abandon simplifiée est à présent terminée, la démarche classique se poursuit et j'encourage tous les détenteurs d'armes à créer un compte dans le système d'information sur les armes (SIA) et à y déclarer leurs armes.* »

L'opération nationale d'abandon simplifiée et le dispositif d'accompagnement à la création de comptes se sont achevés vendredi 2 décembre, **mais l'abandon ou la démarche de régularisation de détention restent possibles pour tous les détenteurs d'armes.** Les particuliers peuvent ainsi **se rendre, tout au long de l'année, dans les brigades de gendarmerie et les commissariats de police du département** pour continuer à abandonner leurs armes à l'État.

La régularisation de la détention des armes passe par la création d'un compte détenteur dans le système d'information sur les armes (SIA). Les particuliers peuvent donc continuer à créer des comptes depuis l'espace détenteurs. À terme, la création d'un compte personnel sera obligatoire pour conserver son droit à détenir des armes.

La préfecture et les agents d'accueil des espaces France Services (EFS) proposent tout au long de l'année un accompagnement personnalisé aux démarches de création d'un compte SIA et d'enregistrement des armes. Par ailleurs, en partenariat avec la fédération départementale de chasse et des associations, des agents de la préfecture se rendront **au Fugeret le mardi 6 décembre prochain** pour accompagner les chasseurs dans la création de leur compte SIA.

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex